



Les Nouvelles de la Montagne

L'organe du Groupe des locataires des immeubles du chemin De La Montagne, 70 à 134

24 juillet 2012

A propos de la lettre de Montagne2016 (Société Farner), du 12.07.2012, envoyée par poste à tous les habitants des immeubles 70 à 134 chemin De-La-Montagne

Une information partielle et / ou partielle ?

Montagne 2016 rapporte sur trois pages le contenu d'une rencontre avec le Comité du Groupe Montagne le 6 juillet 2012.

En fait, les informations sur cette rencontre peuvent se résumer comme suit :

1.- **Les travaux ne commenceront pas en automne 2012.** Les observations sur le projet de changement de zone sont à l'examen au sein du Département de l'urbanisme et n'ont pas été transmises à la Ville de Chêne-Bougeries.

2.- **Swiss Life refuse de contester les propos des propriétaires** relevés dans le rapport de la Commission des pétitions («Sauvons nos arbres») selon lesquels le Groupe Montagne aurait *«nettement refusé une rencontre de conciliation»* et *«refusé de rencontrer les propriétaires»*.

3.- **Les propriétaires refusent de communiquer au Groupe Montagne des informations techniques** sur leur projet avant la délivrance d'une autorisation définitive de construire.

4.- Sur l'insistance du Groupe Montagne, **un contact sera établi entre le représentant de Credit Suisse et M. Martin Feiss**, architecte, membre du Comité, pour examiner certaines questions techniques liées au projet de rénovation des immeubles.

Commentaires et compléments d'information du Groupe Montagne concernant la lettre de Montagne2016

1.- *Demande d'autorisation de construire non publiée dans la Feuille d'avis officielle (Swiss Life), projet de changement de zone au stade des observations, autorisation non délivrée, il était évident depuis longtemps que les travaux ne pouvaient pas débuter en automne 2012 !*

La représentante de Farner (entreprise de relations publiques mandatée par les propriétaires pour informer les habitants) a déclaré que **le nom du site internet Montagne2016 ne sera pas modifié en «Montagne2017» ou « Montagne20??»**. **Contrairement à ce qu'indique Montagne2016, le Département de l'urbanisme n'a répondu à aucune des quelque 330 observations qu'il a reçues sur le projet de changement de zone. Il n'avait d'ailleurs pas à le faire.**

2.- A propos de la décision de Swiss Life de ne pas contester les propos prêtés aux propriétaires dans le rapport de la Commission des pétitions sur un prétendu refus de collaborer du Groupe Montagne, le Comité a déploré cette attitude dans une lettre à Swiss Life. Il a notamment indiqué dans cette lettre «Vous auriez certainement vigoureusement réagi si le rapport avait mentionné, par exemple et contrairement à la réalité, que les propriétaires ont nettement indiqué qu'ils renonçaient à toute surélévation» !

3.- Le refus des propriétaires de transmettre au groupe Montagne des informations techniques sur leur projet au stade actuel est à mettre en regard des désastreux résultats du changement des vitrages des immeubles 96 à 122 qui nécessitent des «varappeurs» pour les nettoyer de l'extérieur.

4.- Le procès-verbal de Montagne2016 minimise la proposition du Groupe Montagne de permettre à M. Martin Feiss, architecte, de rencontrer le représentant de Credit Suisse. En effet, il ne s'agit pas d'éviter «d'enter dans trop de détails sur l'immeuble», mais d'apporter une réelle collaboration au concepteur du projet de rénovation de la part d'un professionnel connaissant de l'intérieur les caractéristiques des appartements et les observations des personnes qui les occupent.

Le procès-verbal de Montagne2016 omet de mentionner que le représentant de Credit Suisse a déclaré que le propriétaire souhaitait construire des duplex en surélévation, ce qui ne correspond pas, a priori, aux souhaits de la «classe moyenne». Pour le surplus, Credit Suisse ne prendra une décision définitive sur l'exécution du projet en cours qu'après la délivrance d'une autorisation définitive de construire.

En conclusion, une suggestion originale à faire aux propriétaires ?

Les propriétaires devraient charger le Groupe Montagne de diffuser lui-même les informations concernant leur projet auprès des habitants.

De la sorte, les économies réalisées sur les coûteux honoraires de l'entreprise de relations publiques pourraient être affectés à l'entretien courant des immeubles et des extérieurs qui en ont un urgent besoin.